

INBAWL FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO  
D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 enregistré sous le numéro  
n° 28760585476. cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

## CATALOGUES DES FORMATIONS 2023

**TARIF** 1/2 JOUR 3H 40 euros HT | par participant

**DATES DES ATELIERS** nous contacter

**DELAIS D'ACCES A LA FORMATION** | 3 jours ouvrables  
ou 4 semaines | prise en charge financière = aucune

**LIEUX** inter-entreprise | départ en ville de DIEPPE

**LIEUX ET CONDITIONS D'ACCUEIL PSH** sont adaptés  
individuellement pour toutes nos formations ♥ référent  
handicap = helene de oliveira ♥

## PUBLIC CONCERNÉ

tout public petits et grands [ pour les mineurs la  
présence accompagnée d'une personne de confiance  
| accord autorité parentale requise

## NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES PRE-REQUIS POUR SUIVRE LA FORMATION

aucune

## OBJECTIF DE L'ACTION

acquérir des connaissances de décryptage des villes et  
des territoires par l'observation du langage architectural  
et urbain.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES et TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT | copie support de cours remis

la méthode d'enseignement se structure sur la base  
d'un exposé théorique thématique avec croquis de  
démonstration à l'appui. Pour la réussite de l'atelier nous  
utiliserons comme support de communication pour  
animer la formation la géographie du lieu. L'atelier est  
animée et encadrée par un formateur Architecte ayant  
une expérience professionnelle de terrain.

## SUIVI DE L'EXÉCUTION DE LA FORMATION

feuilles d'émergence signées par demi-journée par les  
participants et contresignées par le formateur.

## APPRÉCIATION DES RÉSULTATS DE L'EXÉCUTION DES ACTIONS

il s'agit d'un atelier ludique, ainsi une feuille ludique à  
compléter par les participants sera transmise à l'issue du  
parcours.

## EVALUATION ET SATISFACTION

le responsable d'atelier renseigne une fiche  
d'évaluation concernant le participant qui de même  
complète un questionnaire de qualité et de satisfaction de  
l'enseignement reçu. Le recueil s'établit sur un livre  
d'or dédié aux ateliers INBAWL | FORMS daté au jour.

## A L'ISSU DE LA FORMATION

le participant est capable de comprendre le  
décryptage linguistique nécessaire aux architectes pour  
établir une partie de leur dossier de maîtrise d'œuvre.

## L'ATELIER *lo-look*

*l'atelier a pour propos éveiller le regard au contexte environnant  
sensibilisation à l'analyse des détails inhérents à la création architecturale*

+ parcours ludique commenté sur un axe de rue dieppoise

+ l'architecte architectologue

+ lire les constructions environnantes

+ lire les tracés urbains

+ les langages cachés pourtant bien visibles à l'œil

+ les lieux à la loupe

+ l'histoire des lieux devinée

+ flâner

♥ déroulement de l'atelier

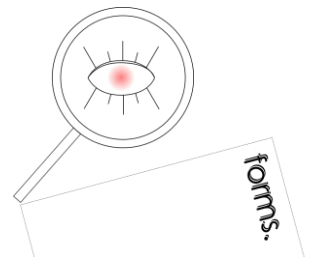
♥ 1<sup>ère</sup> heure arrivée / présentations

♥ 2<sup>ème</sup> heure le parcours tout doux

♥ 3<sup>ème</sup> heure retour / échanges

... [ il est prévu une p'tit pose gouter ] ...

... [ maximum 5 participants ] ...



INBAWL | société d'architecte et d'urbanisme | SAS

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE HAUTE NORMANDIE | CAPITAL SOCIAL : 1000 € | NUMERO SIREN 83170472100016RCS/DIEPPE | CODE APE / NAF : 7111Z | TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR53831704721  
ASSURANCE DÉCENNALE PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS : MAF IDENTIFICATION 2639/y/112 POLICE 164499/B | INBAWL FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO  
D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 | DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ENREGISTRÉE SOUS LE N° 28760585476 AUPRÈS DU PRÉFET DE RÉGION DE NORMANDIE | IDDD 0073740  
QUALIOPCI CERTIFICAT B03851 ACREDITATION N°5-0616 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAF.FR au titre des catégories suivantes : actions de formation | centre habilité ICDL NUMERO 051760  
DOCUMENT MAJ 14 MARS 2023

siège social : INBAWL | 1 Quai de l'Avenir 76200 Dieppe | + 33 [0] 783 285 583 | contact@inbawl.eu

toutes les pièces écrites et graphiques produites par INBAWL ne permettent pas de réaliser les travaux | art.L111-1 | ce document ainsi que tous documents qui lui seraient joints sont strictement confidentiels et ne  
peuvent être communiqués à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de l'Architecte gérant et fondateur de la société INBAWL. La profession d'Architecte est une profession assermentée et règlementée soumise  
aux dispositions de la Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture et ses décrets d'application, en particulier le décret n° 80-217 du 20 mars 1980 portant sur le code des devoirs professionnels des architectes |  
article 78 de la Loi CAP | obligation légale d'affichage réglementaire du nom de la société et de l'Architecte auteur du projet sur la construction et sur l'autorisation d'urbanisme sur le terrain.....PAGES 10 | PGS 53